

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 octobre 2025

Séance du 05 novembre 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, STARK Delphine, SORGUS Marc, KERN Albert, SORGUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, FRIESS Kevin, WEBER Thierry

Absents excusés : LAPP Virginie, MICHEL Dominique, MEIER Thomas, TORTROTEAU Thierry,

5 - Institutions et Vie Politique

5.7.- Intercommunalité

Approbation du Rapport annuel 2024 du SICTEU de HOCHFELDEN et Environs

DCM 14-2025

Le SICTEU de Hochfelden et Environs nous a fait parvenir les éléments techniques et financiers du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND acte du rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de GEISWILLER - ZOEBERSDORF,
- DÉCLARE qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le 07 NOV. 2025



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 octobre 2025

Séance du 05 novembre 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, STARK Delphine, SORGUS Marc, KERN Albert, SORGUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, FRIESS Kevin, WEBER Thierry

Absents excusés : LAPP Virginie, MICHEL Dominique, MEIER Thomas, TORTROTEAU Thierry,

5 - Institutions et Vie Politique

5.7. - Intercommunalité

Approbation des Rapports annuels 2024 du SDEA

DCM 15-2025

Monsieur le Maire rappelle que le SDEA a transmis les éléments techniques et financiers du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport annuel sur le grand cycle de l'eau du Pays de la Zorn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND acte du rapport annuel de l'exercice 2024 sur le grand cycle de l'eau du Pays de la Zorn,
- PREND acte du rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement du Pays de la Zorn,
- DÉCLARE que ces rapports n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Vote à l'unanimité



Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20251105-DCM15-2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le 07 NOV. 2025

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 octobre 2025

Séance du 05 novembre 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 11

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, STARK Delphine, SORGIUS Marc, KERN Albert, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, FRIESS Kevin, WEBER Thierry

Absents excusés : LAPP Virginie, MICHEL Dominique, MEIER Thomas, TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Admissions en non-valeurs 2025

DCM 16-2025

Monsieur le Maire explique que sur proposition de Mme la Trésorière principale de Saverne, il est nécessaire de statuer sur l'admission en non-valeur de titres de recettes émis en 2018. Le montant total des produits non recouvrés s'élève à 316,15 €.

Il est demandé du conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur présentées par Monsieur Le Maire, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur le montant total de 316,15 €.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le 07 NOV. 2025

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

Accusé de réception en préfecture
067-200077923-20251105-dcm16-2025-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025